

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

Diesin HG

Code : 114447E Version : 1 Date de révision : 10 Septembre 2010

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Diesin HG
Utilisation du produit : Nettoyant désinfectant toutes surfaces
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Producteur/ : ECOLAB Snc
Distributeur/ 8, rue Rouget de Lisle
Importateur FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
FRANCE
Tel +33 (0)1 40 93 93 94
Fax +33 (0)1 40 93 94 98
ACV.Institutional@ecolab.com
Téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

centre anti-poison : Tél centre anti-poison: 03 83 32 36 36 (Nancy)

2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R34
R43
N; R50/53

Human health hazards : Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥15 - <30% tensio-actifs cationiques
≥5 - <15% tensio-actif non ionique

Contient des conservateurs.: (Monohydrochloride of polymer of N,N"-1,6-hexanediybis[N'-cyanoguanidine] (EINECS 240-032-4) and hexamethylenediamine (EINECS 240-679-6) / Polyhexamethylene biguanide (monomer: 1,5-bis(trimethylen)-guanylguanidinium monohydrochloride), o-Phenylphenol)

Contient du (de la) parfums: (Linalool)

Substance/préparation : Préparation

| Nom des substances | EINECS | CAS | % | Classification |
|--|-----------|------------|---------|---|
| Chlorure de benzalkonium | 270-325-2 | 68424-85-1 | 10 - 20 | Xn; R21/22 [1] C; R34 N; R50 |
| Alcool gras éthoxylé d'>5 EO | Polymère. | 69227-22-1 | 5 - 10 | Xn; R22 [1] Xi; R41 |
| Polyhexaméthylène biguanide hydrochloride | Polymère. | 27083-27-8 | 2 - 5 | Xn; R22 [1] Xi; R41, R38 R43 N; R50/53 |
| 2-phénylphénol (ISO) | 201-993-5 | 90-43-7 | 1 - 2 | Xi; R36/37/38 [1] N; R50 |
| propane-2-ol | 200-661-7 | 67-63-0 | 1 - 2 | F; R11 [1] Xi; R36 [2] R67 |
| Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Traitements spécifiques : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂). Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Moyens d'extinction - Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions relatives à l'environnement** : Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Stocker entre les températures suivantes: 0 et 25°C
- Matériaux d'emballage recommandés** : Conserver dans l'emballage d'origine.
- Code ICPE** : 1172, 1432

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des substances

propane-2-ol

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007).

VLE: 980 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 400 ppm 15 minute(s).

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Protection respiratoire (EN 143, 14387)

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains (EN 374)

: 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile

Protection des yeux (EN 166)

: Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage

Protection de la peau (EN 14605)

: tablier de sécurité . Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect**État physique** : Liquide.**Couleur** : Vert.**Odeur** : Parfumé.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 7.5 à 8.5 (100%)**Point d'ébullition** : Non disponible.**Point de fusion** : Non disponible.**Point d'éclair** : 85 °C (Coupe fermée)**Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.**Propriétés d'explosivité** : Non applicable.**Limites d'explosivité** : Non applicable.**Propriétés comburantes** : Non disponible.**Pression de vapeur** : Non applicable.**Masse volumique** : 1 à 1.02 g/cm³ (20 °C)**Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide.**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.**Viscosité** : Non disponible.**Densité de vapeur** : Non disponible.**Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.**Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.**Contact avec la peau** : Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**Contact avec les yeux** : Provoque des brûlures.**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité

L'évaluation écologique du produit repose sur les données des matières premières et/ou des substances comparables. La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO₂ > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification 'readily biodegradable' (p.e. selon la méthode 301 de l'OCDE) Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Catalogue Européen des Déchets : 200129*

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

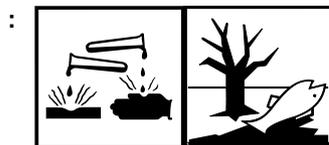
| Informations réglementaires | Numéro UN | Nom d'expédition | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|-----------------------------|-----------|--|--------|--------------------|-----------|
| Classe ADR/RID | UN1760 | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de benzalkonium) | 8 | III | 8 |
| Classe IMDG | UN1760 | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Benzalkonium chloride). Marine pollutant | 8 | III | 8 |

Veillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers



Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Contient

: Chlorure de benzalkonium
Polyhexamethylene biguanide hydrochloride

Phrases de risque

: R34- Provoque des brûlures.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Réglementations nationales

Maladie(s) professionnelle(s)

: 84 : Alcools ; 65 : Chlorure de benzalkonium

16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France :

- R11- Facilement inflammable.
- R22- Nocif en cas d'ingestion.
- R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R34- Provoque des brûlures.
- R41- Risque de lésions oculaires graves.
- R36- Irritant pour les yeux.
- R38- Irritant pour la peau.
- R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique

Date d'impression : 10 Septembre 2010
Date de révision : 10 Septembre 2010
Version : 1
Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

Version 1**Page 6 de 6**